



**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
Réception des soumissions - TPSGC / Bid Receiving -  
PWGSC  
1550, Avenue d'Estimauville  
1550, D'Estimauville Avenue  
Québec  
Québec  
G1J 0C7

**SOLICITATION AMENDMENT**  
**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**  
**Raison sociale et adresse du**  
**fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
TPSGC-PWGSC  
601-1550, Avenue d'Estimauville  
Québec  
Québec  
G1J 0C7

<b>Title - Sujet</b> Déneigement stationnement BFC	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W0138-182664/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 002
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W0138-182664	<b>Date</b> 2018-09-20
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$QCM-037-17459	
<b>File No. - N° de dossier</b> QCM-8-41055 (037)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2018-09-25</b>	<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Heure Avancée de l'Est HAE
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Jean, Élisabeth	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> qcm037
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (418) 649-2742 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (418) 648-2209
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

N° du contrat - Contract No.  
W0138-182664/A  
N° de réf. du client - Client Ref.No.  
W0138-182664

N° de la modif - Amd. No.  
002  
File No. - N° du dossier  
QCM-8-41055

Id de racheteur - Buyer ID  
QCM037  
W/CCC / CCC NoJ W VME - FMS

---

## AVIS DE MODIFICATION 002

### Titre : Déneigement Stationnement, Bagotville

Inclus dans la présente modification :

1. Report de la date de fermeture
  2. Questions et réponses No 2
  3. Adenda no 1
- 

#### 1. REPORT DE LA DATE DE FERMETURE

Prorogation de la date de fermeture de l'appel d'offres. La date de fermeture passe du 24 septembre 2018 au 25 septembre 2018

---

#### 2. QUESTIONS ET RÉPONSES NO 2

Question no 1

Concernant le calcul du prix payé selon la quantité de neige fondue, nous nous demandons s'il y avait une erreur avec le taux. Si l'on se fie à l'exemple de la page 25 du devis chaque centimètre vaut .3%. Cependant, dans votre exemple,  $65\ 000.00\$ \times .3\% = 105.00\$$  (alors que ce devrait être 195.00\$). Nous nous demandons si l'erreur était due au calcul ou si le taux devrait être autre que 3%.

Réponse no 1

Il y avait effectivement une erreur de calcul. Le taux est bien 0.3%. Le montant qui aurait dû être indiqué était bien 195.00\$

---

#### 3. ADENDA

BIFFER " 2.2 Ajustement du taux forfaitaire"

INSÉRER " 2.2 Ajustement du taux forfaitaire" ci-après :

##### 2.2 Ajustement du taux forfaitaire

Le prix forfaitaire ne s'applique qu'à une précipitation de 350 centimètres de neige (donnée de référence). Pour toute précipitation de neige autre que 350 centimètres, le prix payé est déterminé selon la méthode d'ajustement du prix forfaitaire ci-après décrite.

- .1 Précipitation de plus de 350 centimètres
- .2 Précipitation de moins de 350 centimètres

1. Le prix payé est équivalent au prix forfaitaire soumis à l'article 2.3 de cette annexe, plus une majoration de 0.3% de la valeur de ce prix forfaitaire pour chaque centimètre de neige supérieur à la barre des 350 cm utilisée comme donnée de référence pour la période couverte par le prix forfaitaire.

Exemple : Si le prix forfaitaire soumis est de 65 000\$ pour la période, chaque centimètre tombé de plus 350 Cm de référence vaudra 195\$. Advenant que les précipitations pour la saison soient de 370 cm : 20 cm sont supplémentaires au 350 cm prévu. L'entrepreneur devra donc facturer :  $65\ 000\$ + 3\ 900\$ (20 \times 195\$) = 68\ 900\$$ .

## .2 Précipitations de moins de 350 centimètres

Le prix payé est équivalent au prix forfaitaire soumis à l'article 2.3 de cette annexe, moins une diminution de 0.3% de la valeur de ce prix forfaitaire pour chaque centimètre de neige inférieur à la barre des 350 cm utilisée comme donnée de référence pour la période couverte par le prix forfaitaire et ce, jusqu'à concurrence de 180 cm, qui est la limite minimale garantie en vertu du présent contrat pour la période couverte par le prix forfaitaire.

Exemple : Si le prix forfaitaire soumis est de 65 000\$ pour la période, chaque centimètre tombé de moins au 350 cm de référence vaudra 195\$. Advenant que les précipitations pour la saison soient de 320 cm : 30 cm sont inférieurs au 350 cm prévu. L'entrepreneur devra donc facturer :  $65\ 000\$ - 5\ 850\$ (30 \times 195\$) = 59\ 150\$$ .

---

**\*\*TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES\*\***